





# REMONSTRANCE

FAICTE A LA REYNE

MERE,

SVR LES AFFAIRES  
*de ce temps.*

Marie de Medicis

M. DC. XXII.

Case

F

39

326

THE NEWBERRY  
LIBRARY

1622 EMC



REMONSTRANCE FAICTE  
A LA REYNE MERE DV ROY,

*Sur les affaires de ce temps.*



A D A M E,

Puis qu'un des plus grâds contentemens que les peuples pouuoient esperer estoit de reuoir vostre majeste à la Cour, pour ne perdre iamais de veüe ce qu'elle cherit si vniquement: Ie ne doute point que la ioye de ces mesmes peuples ne redouble, lors qu'ils vous verront embrasser tous les interests de l'Estat, afin qu'il ne soit pas moins florissât à l'aduenir qu'il a tousiours esté tant que vous l'auiez regy. Le fruiçt qu'on ose se promettre de vos traueux sera tant plus grand, que vous

estes Mere d'un fils si benin & si affable,  
 qu'il aura tousiours l'oreille ouuerte aux  
 bons aduis que vostre Majesté luy scau-  
 ra donner pour le bien de ses affaires.  
 Car si ceste grande prudence qu'on voit  
 reluire en toutes vos actions n'agissoit  
 au bien commun de la France, ce seroit  
 comme vn talent enseuëly, qui vous fai-  
 sant defaillir au public, vous rendroit  
 encores moins vtile à vous-mesmes.  
 L'action estant donc ceste partie qui  
 fait vrayement recognoistre ce qu'il y  
 a de plus releué en vne ame genereuse,  
 nous auons à esperer que vous contri-  
 buërez au salut du Royaume tout ce  
 qu'il y a de force, de sens & d'experience  
 en vostre esprit. Ainsi toutes les Meres  
 de nos Roys ont fortifié & assisté l'Estat  
 de leurs sages & fideles conseils. Ainsi  
 vn saint Loüis fut heureusement secon-  
 dé de la Reyne Blanche sa Mere. Et sans  
 emprunter d'autres exemples que ceux  
 de nostre siecle, vostre Majesté n'ignore



pas quel a esté le favorable secours que ceste Heroïque Princesse Catherine de Medicis a tousiours apporté aux affaires des Roys ses Enfants. C'est pourquoy (MADAME) l'imitation de sa tres-sage conduite vous sera d'autant plus agreable, que vous estes sortie de mesme tyge, & que vostre maiesté estant donnée en benediction à la France, comme elle fut, il semble encores que le temps vous appreste de semblables occasions aux siennes, pour faire tousiours plus paroistre vostre vertu. Or le principal suiet auquel ceste grâde Reyne exerçoit la vigueur & dexterité de son iugement, estoit d'apporter de l'eau à tous les embrasements qui suruenoient en ce royaume: Car elle estimoit que le plus glorieux office qu'elle luy pouuoit rendre, estoit de luy procurer la paix. Vous voyez, MADAME, que ceste mesme lie vous eût auourd'huy ouuerte, pour vous y faire acquerir tant de reputation, que

posterité en celebrera eternellement la  
 memoire. Ce sera aussi preseruer l'Etat  
 de beaucoup de maux, si on esteint le  
 feu qui le va deuorant en vne guerre si ca-  
 lamiteuse, qu'on n'y peut eriger pour tro-  
 phées que des cercueils & des tombeaux.  
 Non que ce ne fust estre Aduocat d'une  
 mauuaise cause, si on auoit à excuser l'en-  
 durcissement du cœur de ceux qui ont  
 attiré sur eux l'indignatiō du Roy: Mais  
 tout ainsi qu'en vne famille où il y a plu-  
 sieurs enfans, les vns prouoquēt quelques-  
 fois le Pere contre eux, sans qu'il se dé-  
 pouille toutesfois de son affection pater-  
 nelle lors qu'ils recognoissent leur faute,  
 & luy en demandent pardon: De mesme  
 si en ceste multitude de subjects il y en a  
 quelques vns qui ayent offensé le Pere  
 commun de la Patrie, il est croyable qu'il  
 les sçaura receuoir à mercy quand ils ren-  
 treront en eux-mesmes, & que par vne  
 deuë submission ils recourront à sa cle-  
 mence comme à vn Autel de refuge.



C'est à quoy l'intercession de vostre Majesté est grandement à desirer, afin qu'estât interposée entre le Prince & les peuples, elle adoucisse le courroux de l'un, & induise les autres à se ranger en deuoir. A cest effect ie ne doute point que les Grands de la Religion pretendüe reformée, qui ont vescu innocemment sous les Loix de la Monarchie, ne contribuent tout ce qu'ils pourront pour y r'appeller ceux qu'un mauuais conseil en a débauchez. Ce fut la Clemence incomparable du grand HENRY vostre cher Espoux, qui estouffa la discorde qui s'estoit gliffée dans son Royaume. Et quant aux conditions de la paix que vostre Majesté leur peut procurer, le Roy les estimera toujours honorables, si elles ont pour but le soulagement de son peuple. Ce chef d'œuure est d'autât plus digne des mains de vostre Majesté, qu'avec l'applaudissement vniuersel de la France, elle aura encores ce contentement particulier, de ne

voir pas ce qu'elle a de plus précieux au monde estre exposé à l'aduenir aux perils & hazards d'une miserable guerre. Car nous admirons cōme chose du tout miraculeuse, que ces Personnes sacrées se soient si heureusement conseruées dans l'infection d'une armée, où l'on a veu mourir en six mois plus de gens de qualité, qu'il ne s'en perdit en dix années que durèrent les monuments de la Ligue. Considerez mesme, MADAME, qu'il n'y a personne qui voulut persuader ceste entreprise, à qui les funestes accidens qu'elle peut trainer apres soy, ne soient plus si sensibles qu'à vostre Majesté, laquelle aussi n'a rien tant à apprehender que la perte de ces chers gages, sur lesquels (apres Dieu) repose le salut du publicque, & vostre propre conseruation. C'est là le plus fort argument qui doie exciter vostre Majesté à faire tout son possible pour porter les choses à vn accōmodemēt, où l'autorité Royale soit neantmoins mainte-

nuë. Le gracieux traictement que tous ceux de ceste Religion ont receu de vostre Maiesté tant qu'elle a tenu le gouuernail, & qu'ils se sont contenus dans les limites, luy donne vne telle creance parmy eux, que ie ne doute point qu'ils n'accomplissent tout ce qu'elle leur ordonnera pour la satisfaction du Roy. Je laisse à part les desolations qui iront depeuplant la France, si l'on ne va au deuant du mal qui la menace; & où le danger est tel, qu'à peine l'innocent se peut garantir de la crainte du coupable. Car les peuples dans la chaleur & animosité d'une guerre ciuille, se portent facilement d'eux-mesmes, à se vanger sur leurs Conci-toyens du mal qu'ils croyent auoir receu au loin. Cela s'est desia veu vne fois sur la nouvelle de la mort d'un Prince, où le vacarme fut tel, que peu s'en falut qu'il ne causast vn grand carnage. Auf-

si il ne faut qu'une estincelle séblable  
 à celle là, pour allumer des seditions  
 dans les villes, où les plus forts de par-  
 ty & d'autre seroient pour se ietter sur  
 les foibles qui sont comme exposez à  
 leur mercy. Dauantage, encores que le  
 Roy en ceste iuste querelle ait les bras  
 tres puissants pour se faire obeyr, les  
 courages neantmoins s'irritent telle-  
 ment dans les armes, qu'ayant à débel-  
 ler des desesperez, qui croyent n'auoir  
 feureté qu'é la resistance, il arriue quel-  
 quesfois que la victoire s'acquiert au  
 pris de tant de sang, qu'elle est mesme  
 ruineuse au vainqueur. Ioinct que les  
 rebellions ont tousiours esté si fatales  
 aux gráds Empires, qu'il y a de certains  
 temps ausquels il vaut mieux les diffi-  
 muler, ou les temperer doucement cõ-  
 me de grandes inflammations, que de  
 les r'engreger par des remedes violéts.  
 C'est prudence à vn Prince de ne ten-



ter iamais iusques où son pouuoir se peut estendre. Ce fut ainsi que vostre Maiesté sçeut dissiper accorremēt l'Assemblée illicite de Nismes, qui meditoit des lors l'establissement d'vn Conseil permanent. Il est aussi bien plus seur à vn grand Roy de regner par les Loix, & de voir ses subiects à ses pieds en qualité de supplians, que non pas les armes aux mains, veu que la guerre les faict venir dans vn libertinage, qui en fin les porte & enhardit à entreprendre contre l'authorité Souueraine. On a mesmement remarqué que l'heresie a tousiours faict plus de progres dans le trouble que dans la paix, en laquelle la vie exemplaire des bons Pasteurs attire les ames à salut, & leur apprend avec la Religion ce qu'elles doiuent d'obeyssance à leur Roy. L'Eglise n'a pour armes que les vœus & les prieres. Helas combien voit-on de pauures Catholi-



ques chassez de leurs maisons, dépoüillez de leurs biés, & qui auant ces mouuements auoient vn libre exercice de leur Religion dans tout le Languedoc, & mesmes dans la Rochelle? Combien de prophanations, combien d'Eglises ruynées, & d'Autels demolis depuis ces confusions? O cœur de roche, à qui cela ne faict pitié: Ces considerations là, **MADAME**, sont telles, que ie ne doute point qu'elles ne vous touchent, & ne vous fassent ouuir la bouche pour coniuurer le Roy de preferer sa Clemence à la rigueur de sa Iustice, & luy représenter qu'il luy sera beaucoup plus glorieux de vaincre ses peuples rebelles par la douceur que par la seuerité, imitât en cela la Iustice Diuine, qui vse plus de misericorde que de châstiment. Ainsi ce ieune Monarque entreprenât vne chose de si grande importance par le conseil de vostre Maiesté, & le bon

aduis des Anciens Ministres du Royaume, il est croyable que toutes raisons mises à la balance, celles la seront estimées les plus iustes, les plus sainctes & les plus receuables, lesquelles à l'exemple de ceste Mere que iugea Salomon, n'auront pour but que de conseruer le corps de l'Estat en son entier, sãs le déchirer & demembrer par aucune guerre intestine. Ce seroit en vne si venerable compagnie, & sous les auspices du Roy, où l'on delibereroit auquel de ces trois expedients il y auroit plus de seureté pour la Monarchie, de recevoir les submissions de ceux qui sont en crime, ou par la voye de leurs Assemblée, ou par l'adresse des Grands de leur Religion, ou par l'entremise de quelques Deputez des Prouinces, qui sous le bon plaisir du Roy pourroient implorer sa grace pour tous. Les choses se remettant en la mesme concorde que

vostre Majesté les a tousiours conser-  
 uées, nous verrons l'Estat reflectir, &  
 le Trône du Roy se leuer en vn si haut  
 degré d'authorité, que la paix, comme  
 vn autre Soleil, dissipera toutes les fa-  
 ctions populaires. Nous verrons la No-  
 blesse qui est hors de son deuoir, pren-  
 dre de la main droicte, & dans l'ordre  
 de l'Estat ce qu'vne guerre luy faict  
 prendre de la main gauche, & dans la  
 confusion. Nous verrons la Foy pu-  
 blique religieusement gardée, puis que  
 sans ce lien sacré tout se rōpt & se dis-  
 sout. Il n'est desia que trop arriué de  
 maux; il est temps d'estancher ceste  
 playe, & n'attendre pas à parler de la  
 la paix, côme on reprochoit à ces peu-  
 ples qui n'en traictoient iamais qu'en  
 robes de dueil, & apres qu'ils auoient  
 esprouué toute sorte d'infortune. Si  
 bien que vostre Maieité s'employant  
 genereusement à vne œeuure si saincte

& si meritoire, elle cueillera sa part du fruit qu'elle aura procuré à la France. C'est en fin ce qu'elle auroit à représenter au Roy en faueur du repos public, où tout le Royaume a vn notable interest, & notamment Paris, qui en est la capitale, & laquelle perdant la Cour de veuë, gemit & souffre beaucoup de miseres. Ce n'est pas à dire toutesfois qu'après que V. M. aura fait tous ses efforts d'attirer à leur deuoir les sujets du Roy, qu'elle doie plaindre la rigueur du chastiment, s'ils persistent en leur opiniastreté, & si sous des pretextes imaginaires ils vouloient ietter les maudits fondemens d'une Republique à la subuersion de la Monarchie. Car en ce cas là, ce seroit V. M. qui exciteroit la premiere toute la France à leur courre sus, tant elle est ialouse de l'honneur d'un fils si valeureux qu'il aimeroit mieux s'exposer à tout, que de souffrir rien de honteux. Alors V. M. attesterait le ciel



& la terre, comme elle se seroit acquit-  
 tée en consciéce du soin qu'elle auroit  
 eu de sauuer ceux qu'un auéuglé force-  
 nement porteroit à leur ruine. Ceste  
 entremise honorable tiendra vostre  
 nom en si grâde veneratió, que le Roy  
 vous estimant ainsi nécessaire au bien  
 de ses affaires, recourra tousiours à vos  
 conseils, lesquels sont trop innocents  
 pour luy estre iamais suspects, & vous  
 continuera tellement ses bônes graces  
 qu'il les refusera à toute personne  
 qu'il croira n'auoir part aux vostres.  
 Sa Maiesté n'ignore pas aussi que vous  
 n'avez à porter enuie à aucun, ny de  
 biens, ny d'honneurs, & que nul au-  
 tre interest ne vous peut toucher que  
 celuy-là seul qui regarde la conserua-  
 tion de sa Personne, & la grandeur de  
 son Estat.

*S. Matth Bien heureux sont les Pacifiques, par ce  
 qu'ils seront appelez Enfants de Dieu.*





